

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
jeudi 26 janvier 2012

SÉANCE DU 26 janvier 2012

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille douze, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Michel BEAUMALE, Maire.

Étaient présents :

M. BEAUMALE, Maire,

Mme TESSIER KERGOSIEN Fabienne, Mme RIOU Nicole, M. MORIN Francis, M. LE NAOUR Philippe, Mme CADERON Isabelle, M. TAIBI Azzedine, Mlle NEDJAR Zaiha, M. VIGNERON François, M. LE GLOU Julien, Adjointes au Maire,

Mme BURETTE Claudine, M. SEPO Benjamin, Mme CHABAUDIE Catherine, Mme KOUASSI Akissi, Mme ABDERIDE Françoise, M. LANGLOIS Denis, M. SAÏDANE Lamine, M. LE THOMAS Michel, M. BAUDOUIN Jean, Mme SEEGER Evelyne, Mme GOUREAU Marie-Claude, M. CARRIQUIRIBORDE Jean, Mme TEBOUL-ROQUES Line, Conseillers Municipaux.

Étaient absents représentés :

Mme Karina KELLNER	qui donne pouvoir à Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN,
Mlle Najia AMZAL	qui donne pouvoir à Mme Nicole RIOU,
M. Gérard HAUTDEBOURG	qui donne pouvoir à M. Michel BEAUMALE,
M. Jean-Claude FLEURY	qui donne pouvoir à M. Lamine SAÏDANE,
M. Jean-Paul LE GLOU	qui donne pouvoir à Mme Isabelle CADERON,
Mme Angèle DIONE	qui donne pouvoir à Mlle Zaiha NEDJAR,
Mme Farida AOUDIA-AMMI	qui donne pouvoir à M. Julien LE GLOU,
M. Alexis TRESKOW	qui donne pouvoir à M. Azzedine TAIBI,
Mlle Nabila AKKOUCHE	qui donne pouvoir à M. Philippe LE NAOUR,
Mme Teragi CHEVET	qui donne pouvoir à Mme Evelyne SEEGER.

Est arrivée en cours de séance :

M. BOUNAB Mourad et Mme POINT DU JOUR Marie-Eve (au cours de l'affaire n° 1).

Sont sortis en cours de séance :

M. VIGNERON François, à l'affaire n° 6 (retour à l'affaire n° 7),
Mme RIOU Nicole, à l'affaire n° 10 (retour à l'affaire n° 11).

Étaient absents :

M. SAKMECHE Naceur, M. PRADEL Nicolas, M. REZGUI Malek, M. BOUYAHIA Aziz.

Secrétaire de séance :

M. BAUDOUIN Jean.

ORDRE DU JOUR

La séance débute à 20h07.

Arrivée de M. Bounab et de Mme Point du Jour.

M. le Maire demande d'approuver l'ajout d'un point à l'ordre du jour : 2 conseillers municipaux récemment installés dans cette assemblée, Michel LE THOMAS et Marie-Eve POINT DU JOUR, se plaignaient de ne pas recevoir leurs convocations pour les commissions municipales. Cela s'explique par le fait qu'ils n'ont pas été régulièrement élus pour les commissions. Il sera donc procédé à cette élection ce soir. Il est proposé que Marie-Eve POINT DU JOUR soit dans la commission 2 « Réussite et Promotion Sociale » et Michel LE THOMAS dans la 3 « Développement Durable et écologie ».

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour, Elit Madame POINT DU JOUR Marie-Eve à la commission 2 « Réussite et Promotion Sociale » et LETHOMAS Michel à la commission 3 « Développement Durable et écologie ».

Concernant les commissions, **M. le Maire** s'interroge sur leur opportunité, car très peu de conseillers municipaux y participent. Ce sont souvent des adjoints au Maire qui sont présents. L'intérêt de ces commissions est de permettre aux conseillers municipaux, en amont du bureau municipal et du conseil, d'être associés à l'élaboration d'un dossier et de s'inscrire dans le processus de décision. **M. le Maire** déclare regretter renoncer à ces commissions municipales qui ont toute leur utilité à condition qu'elles soient investies par les conseillers municipaux. **M. le Maire** met cette question en débat et si l'activité de ces commissions est maintenue, elle devra se concrétiser par une présence plus régulière des conseillers municipaux.

Mme Catherine CHABAUDIE répond s'astreindre à bloquer sur son agenda les dates des commissions municipales. L'avant-dernière a été annulée et la dernière reportée. Son absence à la dernière commission s'explique par une réunion professionnelle. Il faut prendre en compte le fait que certains conseillers municipaux ont des activités salariées et

qu'il n'est pas évident de se rendre disponible sans avoir été prévenu suffisamment en amont.

M. le Maire souligne les conséquences des absences annoncées et le sentiment des personnes qui ont pu se libérer lorsqu'une réunion est reportée ou annulée. Que faire de ces commissions municipales ? Sont-elles pertinentes ?

Mme Catherine CHABAUDIE trouve ces commissions très intéressantes pour les conseillers municipaux qui sont ainsi associés à ce qui est réalisé sur la ville. Elle déclare être favorable à leur maintien, même si elle ne pourra pas toujours être présente.

Mlle Zahia NEDJAR estime également que ces commissions communales ont tout leur sens et tout leur intérêt puisqu'elles ont comme objectif de préparer les bureaux et conseils municipaux. Elle déplore ce manque de fréquentation. Il est regrettable de voir qu'il n'y a personne alors que le personnel communal ou des intervenants se sont mobilisés sur des dossiers importants.

M. Mourad BOUNAB déclare que cela pose problème aux conseillers de l'opposition, comme à l'ensemble des conseillers, de voir que les personnes qui ont en charge la présidence de ces commissions sont absentes. La majorité municipale devrait donner l'exemple. Par ailleurs, ces commissions sont souvent en aval du bureau municipal. Cela ne fait pas avancer les choses. Il faut voir comment indemniser les personnes qui prennent sur leur temps et perdent du pouvoir d'achat en posant une journée ou une demi-journée pour assister à ces commissions. Cela motiverait les élus pour que cette démocratie puisse exister.

M. Francis MORIN pense que le problème du fonctionnement des commissions n'est pas éloigné de celui de la participation des élus municipaux au Conseil municipal dont les rangs se sont éclaircis. L'intérêt des commissions est d'approfondir les dossiers, les conseillers municipaux ont moins de temps que les adjoints pour étudier les dossiers et c'est un effort important pour l'administration que de produire des rapports avant le bureau municipal pour l'enrichir avant le Conseil. Les élus inscrits dans les commissions, y compris ceux de l'opposition, doivent y participer.

M. le Maire déclare n'avoir entendu que des interventions favorables au maintien des commissions et propose donc de les conserver. Il demande solennellement aux élus de faire un effort pour y participer, par respect pour l'administration qui se mobilise. La démocratie municipale ne s'en portera que mieux. Les commissions seront maintenues en espérant ne pas constater dans quelques mois qu'elles sont désertées. De cette façon, les conseillers municipaux auront moins l'impression d'entériner les dossiers sans avoir participé à leur construction.

N° 1) Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour, Nomme Monsieur BAUDOUIN Jean pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2) Approbation du Procès Verbal de la séance du 15 décembre 2011

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

En page 8, affaire 15, **Mme Catherine CHABAUDIE** aimerait que l'on rappelle les votes sur l'approbation de la convention en cause (le contrat régional de santé).

M. le Maire confirme que le Contrat Régional de Santé a été approuvé.

Mme Nicole RIOU précise que le désaccord portait bien en amont, c'est-à-dire sur le diagnostic.

Page 17, **Mme Catherine CHABAUDIE** aimerait que soit précisé « les couleurs politiques des élus » dans son intervention, de façon à éviter toute interprétation ethnique.

M. le Maire approuve.

Enfin dans la dernière affaire page 20, **Mme Catherine CHABAUDIE** note que le vote sur le vœu était de 22 voix pour, 4 non-participations et 2 contre, et le vœu est rejeté. Il y a une incohérence entre le vote et le rejet du vœu.

M. le Maire souhaite préciser qu'il s'agit de 22 voix pour le rejet du vœu.

Mme Line TEBOUL-ROQUES déclare condamner l'utilisation polémique et caricaturale du compte-rendu du Conseil municipal par le journal « 7 jours à Stains ». D'autant que le droit de réponse du Parti Ouvrier Indépendant (POI) a été refusé et que son expression libre en page 14 du 7 jours à Stains, a été commentée et remise en cause. Le POI s'interroge donc sur la liberté de ces « expressions libres » et aimerait que la démocratie soit respectée dans ce journal.

M. le Maire indique que ce qui a été ajouté est une mise au point de la rédaction du journal.

M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE ajoute qu'il n'y a aucune raison pour que ce commentaire soit sous l'expression libre, car dans ce cas, il faudrait expliquer dès le début que l'expression libre peut amener une réponse du journal. Il n'est pas normal que le

journal réponde dans ces conditions. C'est une procédure discriminatoire et antidémocratique.

M. le Maire répond que le texte n'a pas été tronqué ni déformé, il a été restitué intégralement. Parler d'atteinte à la démocratie pour cela est un peu fort.

Mme Line TEBOUL-ROQUES s'adresse à l'ensemble des partis représentés au Conseil Municipal et qui s'expriment librement. Le POI a fait ses déclarations en respectant les règles du jeu depuis 4 ans, notamment le nombre de signes et il semble être le seul. Elle demande à M. le Maire, qui est responsable du journal, de veiller à ce que la démocratie s'applique et que les commentaires ne soient pas faits à la fin de son expression libre.

M. François VIGNERON ne pense pas que ce soit aussi grave qu'une atteinte à la démocratie, mais c'est plus qu'une maladresse. Il approuve totalement le fait que le journal n'a pas à avoir ce type de réponse. Les journalistes peuvent le faire autrement dans le corps du journal. M. VIGNERON n'apprécierait pas d'avoir son texte avec un commentaire.

M. le Maire assure qu'il fera la remarque à la rédaction du journal.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,
Approuve le Procès Verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2011.

N° 3) Compte rendu des délégations de pouvoirs données à Monsieur Le Maire
Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Mme Marie-Claude GOUREAU aimerait savoir pourquoi le remboursement des frais d'une délégation figure dans les délégations de pouvoirs du Maire, alors qu'habituellement le Conseil Municipal délibère sur ce type d'affaires.

M. le Maire précise que cette affaire relève des délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal dans le respect du cadre de la loi.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 4 contre (Mme Seeger, Mme Chevet par mandat, Mme Goureau, M. Baudouin),
Prend acte des délégations de pouvoirs données à Monsieur Le Maire ci-annexées à la présente délibération.

N° 4) Débat d'Orientation Budgétaire 2012

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

M. le Maire remercie le public Stanois présent dans la salle.

En préambule, **M. le Maire** donne lecture d'un texte : « Nous voterons le budget 2012 lors de la séance du 16 février et une partie seulement des dotations de l'État nous sera notifiée d'ici là. Ce devrait être le cas de la DGF. Par contre, la notification de la DSU n'est annoncée que pour la 2^e quinzaine de février, celle de péréquation que pour la 2^e quinzaine de mars et le fonds de solidarité d'Ile-de-France que pour la 1^{ère} quinzaine d'avril. Je souligne ainsi qu'il est difficile d'élaborer un budget avec si peu de visibilité sur des recettes importantes. Pour Stains, les dotations de l'État représentent 42 % de nos recettes. Chaque ville s'efforce d'interpréter au mieux la lecture de la loi de finances pour préparer son propre budget, mais nous ne pouvons faire que du prévisionnel et la prudence s'impose pour ne pas faire de l'équilibre budgétaire factice. L'exercice se complique en 2012 avec un nouveau dispositif de péréquation horizontale dont on ne sait pas encore précisément quelles seront les collectivités contributives et celles qui en seront bénéficiaires. Ce nouveau fonds, le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales, le FNPRIC, vise à remplacer peu à peu la péréquation verticale qui vient de l'État. Sous couvert de renforcer la solidarité entre les collectivités, elle permettrait surtout à l'État de réaliser des économies substantielles sur le dos des collectivités. C'est sans doute avec de tels moyens que l'UMP entend diminuer de 2 Mds € par an et sur 5 ans les dotations de l'État aux collectivités pour financer leur programme des présidentielles estimé à 10 Mds € et qui selon l'UMP devraient être compensés à 50 % par les collectivités territoriales. Par ailleurs, la commission des finances du Sénat a même voté à l'unanimité le report d'un an de ce dispositif, faute de données fiables sur son impact pour les collectivités et en raison d'effets pervers jugés trop nombreux. Il semble à peu près sûr que les villes bénéficiaires de la DSU ne seront pas contributives. Ce qui dans le cas contraire serait un comble. Elles seront mises à l'abri des prélèvements au titre du FNPRIC, mais les EPCI à fiscalité propre devraient alors prendre en charge la contribution des villes qui les composent et qui correspondent aux critères de contributeur, tout en percevant la DSU. Le rapport indique ces critères : les contributions FNPRIC seront alimentées par les collectivités disposant d'un potentiel financier agrégé par habitant supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé moyen. Les conditions exactes doivent être encore précisées par des décrets, mais il est probable que la Communauté d'Agglomérations Plaine Commune sera contributrice et qu'elle devra en outre prendre en charge éventuellement la contribution de certaines des villes de l'agglomération. Elle sera alors indirectement pénalisée puisqu'un tel prélèvement réduirait évidemment les moyens d'intervention de l'agglomération sur l'ensemble du territoire de Plaine commune. Ce fonds FNPRIC sera doté en 2012 de 150 M€ et montera en charge jusqu'à 1 Mds € en 2016. Toujours au titre de la péréquation horizontale, le fonds de solidarité de la région Ile-de-France va connaître une progression étalée sur 3 ans. C'est une proposition de Paris Métropole, association créée par près de 200 villes de la région Ile-de-France, qui a été reprise par la commission des finances de l'Assemblée nationale et qui bénéficiera aux

communes les plus défavorisées en fonction de leur potentiel financier, du revenu moyen par habitant, et du nombre de logements sociaux. Ces critères sont davantage favorables et pourraient porter cette dotation d'environ 2,2 M€ pour Stains à environ 3 M€. Pour les villes comme Stains, qui assument une part importante de solidarité nationale avec la place du logement social, l'accueil de populations défavorisées, comparé aux villes qui refusent de réaliser les 20 % de logements sociaux imposés par la loi SRU, mais qui bénéficient de l'installation des sièges sociaux des grandes entreprises, la péréquation horizontale restitue un peu d'équité et de solidarité. Mais en l'occurrence, les nouvelles dispositions qui ne coûteront rien à l'État ne suffiront pas à compenser, loin s'en faut, le coût pour les collectivités du désengagement de l'État. L'an dernier, il a été fait état d'une perte financière estimée à 1,5 M€ depuis 2006 pour Stains, 5 M€ pour les 10 dernières années. Le gel des dotations de l'État et le prélèvement de 200 M€ sur ces dotations au titre du plan de réduction des dépenses de l'État auront d'autres conséquences négatives pour le budget de Stains en 2012. Avec une inflation officielle de 2,5 %, c'est une perte supplémentaire d'environ 250 000 € que l'on risque d'avoir sur la DGF, notre principale dotation, qui est de 10 M€. Nous devons aussi estimer les conséquences d'une TVA à 7 % au lieu de 5,5 et celles d'une TVA sociale, puisque le Président de la République Nicolas Sarkozy semble tenir à ce projet. Devrions-nous volontairement réduire nos dépenses pour participer à un soi-disant effort national de réduction de la dette comme nous y exhorte le Président de la République ? Vous l'avez entendu comme moi, le 12 janvier à Lille, à l'occasion de ses vœux aux fonctionnaires, je le cite : « est-il raisonnable que 558 419 emplois y aient été créés en solde net dans la fonction publique territoriale entre 1998 et 2009 ? ». Nous aurions ainsi augmenté de 40 % nos agents territoriaux en 10 ans. Le Président de la République feint d'ignorer qu'une grande partie de ces créations de postes correspond au transfert de charge de l'État vers les collectivités et ainsi, selon une note d'information du ministère de l'Éducation nationale, la part du financement des dépenses d'éducation à la charge des collectivités locales a augmenté de 4 points depuis 2005. La part de l'État ayant diminué d'autant. Un transfert de 4 % sur un budget de 135 Mds €, ce n'est pas rien. Par ailleurs, lorsque la crise économique plonge des millions de familles dans la détresse, lorsque l'État réduit dans tous les domaines ses dépenses sociales, vers qui les habitants se tournent-ils pour demander de l'aide ? Les collectivités ont dû ainsi répondre à des besoins sociaux qui explosent pour maintenir autant que possible la cohésion sociale. Notre collègue Azzedine TAÏBI interviendra probablement sur l'évolution des dépenses sociales du Conseil général, y compris sur ce que doit l'État à la Seine-Saint-Denis. Sachez quand même que les maires ont été réunis ce matin au siège du Conseil général à l'invitation du président Bartolone qui a annoncé un moratoire sur 3 ans sur les demandes de subventions des villes au département. C'est une mesure grave qui signifie concrètement pour nous qu'il n'y aura pas de financement du Conseil général pour notre médiathèque, qu'il n'y a pas d'espoir d'une requalification de la RD 29 d'ici longtemps, entre autres. Sur les dépenses et sur notre ville, aurions-nous eu besoin de créer une police municipale si l'État ne s'était pas désengagé sur une compétence régaliennne ? Et pourtant, face à l'anarchie qui s'instaurait sur l'espace public, qui continue encore ici ou là à s'instaurer, nous ne pouvions renoncer à agir dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. Serions-nous tous

responsables de la dette abyssale de la France ? 1 693 Mds €, en croissance de 50 % sur les 5 dernières années, qui fait dire que le Président de la République est le président des 500 Mds €. Cette dette représente environ 28 000 € par habitant. En comparaison, l'encours de la dette de Stains représente 1400 € par habitant, soit 20 fois moins. De plus, la durée de désendettement est de 6,5 et non pas 30, comme on peut le lire dans la tribune libre de l'UMP cette semaine. C'est encore de la désinformation de la part de nos collègues de l'opposition, je suis obligé de le relever. Ce qui est vrai en revanche, c'est que l'accroissement considérable de la dette publique de la France résulte de choix politiques et de réformes libérales qui ont pour point commun de satisfaire les appétits insatiables d'une petite minorité de la société. C'est le coût du bouclier fiscal, des exonérations de cotisations sociales, c'est celui des niches fiscales multiples, c'est le coût de la réforme de la taxe professionnelle (8 Mds € de plus chaque année) qui alourdissent la dette. À ce niveau-là, la dette est avant tout un problème de recettes, mais c'est aussi le coût du renflouement des banques. Des banques bien ingrates, puisqu'elles prêtent aux États à des taux usuraires après s'être fait financer par la Banque Centrale Européenne à environ 1 %. Elles ont même anticipé sur la dégradation de la note de la France pour relever leurs taux. Ce n'est pas seulement de l'ingratitude, c'est de la cupidité, c'est un véritable vampirisme. Le promoteur Nexity qui a commercialisé l'opération Château de La Motte me disait que les accédants qui sont contraints de renégocier leurs crédits aujourd'hui se voient proposer par leur banque des taux plus élevés, des durées de remboursement plus courtes et des exigences de revenus plus grandes. Je doute qu'elles aient été aussi exigeantes pour acheter des subprimes.

Donc, je ne proposerai pas au Conseil municipal de réduire nos dépenses, de tailler dans les postes de fonctionnaires territoriaux et de nous soumettre aux pressions des marchés financiers en sabordant le service public et en renonçant à nos investissements. La population de Stains a plus que jamais besoin de service public et de solidarité. Nous faisons beaucoup et pourtant pas assez tant nos quartiers sont rongés par la pauvreté et la précarité. Permettez-moi, chers collègues, de rendre hommage et de remercier ici les bénévoles des associations caritatives qui interviennent toute l'année dans la ville et qui contribuent efficacement à cet effort de solidarité. Sans le Secours populaire, sans les Restos du cœur, sans la Croix rouge, notre action sociale et notre politique tarifaire basée sur le quotient familial ne suffiraient pas pour aider des centaines de familles, des femmes seules, des retraités, simplement à se nourrir. Lorsque des agences CAF ferment, que des familles sont contraintes de se présenter à 5 heures du matin à Pleyel, sans être sûres de passer au guichet, lorsque des mères célibataires sont contraintes de passer 3 ou 4 heures dans les transports pour un emploi de ménage à temps partiel à l'autre bout de Paris, lorsque de jeunes étudiants doivent renoncer à des soins faute de moyens pour les payer, nous collectivités, nous devons tenter de leur apporter des réponses. C'est notre fierté d'avoir mis en place l'an dernier les contrats locaux étudiants : ce dispositif va monter en charge en 2012. Nous sommes fiers d'annoncer cette année la transformation de la halte jeux de la Maison du Temps Libre en multi-accueil avec augmentation de l'offre de places. Nous sommes fiers des résultats de la Maison de l'Emploi et du fait que 35 jeunes stanois y étaient récemment sélectionnés pour un poste de conducteur de train. Oui, nous avons un devoir de développer le service public, notamment communal. Nous avons un devoir de

poursuivre l'effort d'investissement pour offrir aux Stanois un cadre de vie agréable, aux enfants scolarisés des écoles bien entretenues et bien équipées pour favoriser la réussite scolaire, aux usagers des services municipaux et des conditions d'accueil dignes et un service de qualité. Nous proposons donc pour 2012 un programme d'investissement à la hauteur de la moyenne des années précédentes, entre 10 et 11 M€. Il est possible de le financer en limitant le recours à l'emprunt à 2,5 M€. Ce seuil nous permettra de ne pas alourdir notre annuité qui a été de 4,3 M€ en 2011. Les graphiques représentés en page 5 du rapport montrent bien l'effort de la Ville pour améliorer son épargne disponible depuis 2007 et sa capacité de désendettement. Elle s'est en effet dégradée en 2008 : elle était alors de 33 ans et a été ramenée à 6,5 en 2011. Comment allons-nous réussir à emprunter ces 2,5 M€ et à quel taux ? Sans doute dans des conditions plus difficiles après la dégradation de la note de la France. Une partie de l'enveloppe de 4 Mds € de crédits et constituée en 2011 pour les collectivités par la Caisse des Dépôts reste disponible. La négociation sera bien entendu menée avec cette institution. Nous attendons de connaître les décisions de l'État sur la reprise des activités de Dexia, car selon ces décisions, nous pourrions plus ou moins favorablement renégocier un emprunt structuré qui représente 10,7 % de notre encours de dette. Vous remarquerez en page 6 du rapport que nous sommes très en dessous des 21 %, qui est en moyenne le pourcentage de l'encours structuré pour les collectivités territoriales. Le bon sens voudrait que les activités de Dexia soient reprises dans le cadre de la création d'un grand pôle public du crédit, avec comme priorités le soutien à l'investissement public, le développement économique, un soutien affranchi des marchés financiers. Selon Philippe Laurent, président de la commission des finances de l'association des maires de France, l'AMF, il manquera cette année près de 10 Mds € aux collectivités sur un besoin de 16 à 18 milliards. Cette situation rend d'autant plus pertinent et urgent le projet d'une agence de financement des collectivités territoriales. Un projet qui est défendu par quasiment toutes les associations d'élus, notamment par Jacques Péliissard, UMP, de l'AMF, Michel Destot, PS, pour les grandes villes, Gérard Collomb, PS, pour les communautés urbaines, qui soulignent ensemble l'urgence financière de la situation. Valérie Pécresse, ministre du Budget, a déclaré le 11 janvier « Nous ne sommes pas défavorables à la création de cette agence par principe. Simplement, nous considérons que si l'État est appelé en garantie, il est légitime d'en demander le contrôle des risques. Il faut que les collectivités s'imposent des règles de gestion très rigoureuses, aussi fortes que celles que l'État se met, parce qu'aujourd'hui, il n'y a qu'une seule dette de la France et elle inclut la dette des collectivités locales ». C'est encore le refrain bien connu « nous sommes tous sur le même bateau », que reprend là Mme Pécresse. Le bateau de la majorité gouvernementale est au service exclusif du CAC 40. C'est bien pour maintenir les dividendes au plus haut niveau possible que l'État s'est endetté ces dernières années, en cédant à toutes les exigences des marchés financiers. En termes plus pudiques, pour les rassurer. Il faut admettre que l'action gouvernementale a été efficace en ce domaine, c'est peut-être le seul d'ailleurs, puisque malgré la crise, les grandes entreprises du CAC 40 ont réussi à verser 37,3 Mds € à leurs actionnaires en 2011. Presqu'autant qu'en 2010 malgré la crise, soit 40,2 Mds €. Quelques exemples : Total 5,38 Mds €, France Télécom Orange 3,71 Mds €, Sanofi Aventis 3,48 Mds €, etc. Ils ne connaissent pas la crise. Certes, ce n'est pas qu'en France que le monde de

la finance se porte bien. Le journal Les Échos révèle que les 400 plus grandes sociétés capitalistes dans le monde, se sont constituées durant la crise des coussins de sécurité estimés à 3000 Mds\$. Revenons en France : la dette des collectivités territoriales est à peine de 150 Mds €, soit moins de 10 % de la dette publique nationale. Cette dette est d'ailleurs constante en volume depuis 20 ans, et son poids relatif baisse. Les budgets des collectivités ne pouvant être votés en déficit contrairement à celui de l'État, ces dettes des collectivités correspondent essentiellement à leurs investissements qui financent 72 % des équipements civils du pays. Dans le programme d'investissement 2012, nous proposons des opérations importantes comme l'engagement de la réhabilitation extension du groupe scolaire Victor Hugo-Emile Zola, opération estimée à 11 M€ maîtrise d'œuvre comprise et menée sur 2 ans ; la reconstruction des murs de l'église pour un coût de 5,113 M€ avec des dépenses étalées là aussi sur 2012 et 2013 ; la transformation d'un terrain de foot en gazon synthétique pour un coût de 1,575 M€. Cette opération bénéficiant du plan de relance sur les équipements sportifs devait être financée à 50 % par l'État, mais ce taux de subvention a été abaissé à 30 % malheureusement. C'est aussi l'aménagement de locaux pour installer les services municipaux dans de meilleures conditions, sur 2 sites, pour un coût total de 2,3 M€ environ. Voilà quelques opérations parmi les plus importantes.

Comment allons-nous équilibrer le budget 2012 en ces conditions, avec un projet de budget en développement ? Les dépenses devaient évoluer à environ 2 % sur le BP 2011. Les dépenses de personnel devaient progresser de 3,5 %, ce qui devrait nous permettre de payer la NBI en année pleine et de financer les recrutements dont nous avons besoin pour la police municipale et la halte jeux multi-accueil de la Maison du Temps Libre. Notre ratio de dépense de fonctionnement par habitant en 2011 est légèrement supérieur au ratio des communes de même strate : il est de 1262 € à Stains contre 1257 pour la moyenne. L'écart avec le ratio moyen pour les recettes est nettement plus important bien évidemment. Si nous prenons par exemple le potentiel financier de la commune, qui est de 915 € par habitant, nous sommes au 30^e rang sur les 40 villes de Seine-Saint-Denis. Je vous invite à observer le graphique de la page 8 du rapport, qui montre l'évolution de la fiscalité depuis 2007 : il indique que la progression moyenne des bases physiques a été de 3,2 % par an, ce qui signifie un certain dynamisme du développement de notre ville, notamment en termes d'accueil de nouvelles entreprises qui émarginent pour le foncier bâti. Nous escomptons une nouvelle progression de nos bases physiques de 2 % en 2012, en plus de l'actualisation des bases par la loi de finances. C'est une prévision raisonnable, qui devrait permettre d'éviter l'augmentation des taux en 2012. Vous remarquerez également que les taux n'ont été augmentés que 2 fois en 5 ans, et que cette augmentation représente une moyenne annuelle de 0,8 %, donc sensiblement en dessous de l'inflation, en particulier pour cette dernière année puisque l'inflation était de 2,5 %. Nous sommes toujours dans l'attente d'une véritable réforme de la fiscalité locale : pas celle que nous avons vue ces dernières années, avec notamment la taxe professionnelle, mais une réforme avec une refonte complète des évaluations des bases. Elles sont aujourd'hui obsolètes et faussent la comparaison des taux d'une ville à l'autre. Il convient surtout de rééquilibrer la contribution des entreprises et celles des familles avec le remplacement de la taxe professionnelle par la cotisation d'activité. Le poids des taxes ménages dans la fiscalité locale est passé de 58,5 à 74,5 et la part des entreprises de 41,5 à 22,8. Enfin, une

taxation à 0,5 % des actifs financiers procurait une recette de 30 Mds € par an, de quoi réduire les déficits publics qui alimentaient une véritable péréquation verticale pour permettre aux collectivités de bien fonctionner et de répondre aux besoins sociaux de leur population. Il y a encore peu de temps, l'on se moquait de nous lorsque l'on parlait de cette proposition de taxation des actifs financiers. Je me réjouis aujourd'hui qu'elle ait fait son chemin et qu'elle soit reprise, y compris dans les rangs de la majorité ».

M. le Maire propose de débattre sur ce rapport d'orientation budgétaire et soumet au vote des conseillers municipaux une suspension de séance pour permettre au public de participer.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,
Approuve la suspension de séance.

Suspension de séance pour un débat avec le public.

Réouverture de la séance.

En réponse aux interventions du public, M. le Maire précise qu'il est difficile de diffuser à toute la population des documents sur un sujet tel que les orientations budgétaires. De la vulgarisation est faite dans le « 7 jours à Stains ». Ces documents nécessitent des échanges. Des ateliers citoyens viennent de s'ouvrir et l'un d'eux, composé de 21 citoyens, est consacré aux questions fiscales et budgétaires. 3 ou 4 réunions seront consacrées à ce sujet afin d'approfondir la réflexion. L'objectif de ces ateliers est de produire de l'expertise citoyenne.

Concernant la formation, M. le Maire partage l'importance de cette question, mais elle n'est pas de la compétence des communes. C'est une compétence que se partagent la Région et l'État. Un travail partenarial est engagé avec eux pour développer la formation sur le territoire de Plaine commune. Il faut cependant insister sur l'importance de la formation initiale, pour laquelle il est nécessaire de développer beaucoup plus d'efforts qu'actuellement.

M. le Maire estime que la Municipalité s'occupe tous les jours de la ville, mais Stains ne peut fonctionner indépendamment du contexte national et international. Les mesures prises par le gouvernement ont des conséquences, et il faut les évoquer lorsque sont abordées les orientations budgétaires afin de comprendre les difficultés à équilibrer le budget. Quand 40 % du budget de la ville dépendent des dotations de l'État, comment ne pas évoquer les choix faits par l'État ?

Sur les questions du commerce, M. le Maire rappelle ne pas avoir de compétences sur ces questions et peu de prise sur le commerce. Depuis peu, la loi autorise les villes à préempter sur des locaux commerciaux. Plaine commune travaille sur ce sujet important, mais même lorsque ce droit de préemption sera opérationnel, cela ne signifie pas que la Ville aura toujours les moyens d'acheter des locaux commerciaux. Cela ne signifie pas non plus que l'on trouvera à chaque fois un professionnel qui acceptera de reprendre un local.

Le problème est aussi dans les habitudes des habitants consommateurs qui fréquentent les grandes surfaces, au détriment du petit commerce de proximité.

M. Philippe LE NAOUR confirme qu'avoir un débat budgétaire est très compliqué. L'exemple a été donné quant à la capacité de la Ville à faire connaître ces questions. Il y a toujours eu une transparence sur le budget, avec un effort de pédagogie en allant vers la population et en diversifiant l'action chaque année. Mais il est vrai que les explications doivent être accompagnées de pédagogie. Le vote du budget n'est pas qu'un exercice technique, c'est un acte politique et pédagogique des élus envers les administrés. Il est du devoir du Conseil municipal d'aborder aussi le contexte politique dans lequel les deniers publics sont gérés. Il est du devoir des élus de dénoncer le sort qui est fait par l'État à la commune. Il ne s'agit pas de fuir les responsabilités, ni de faire pleurer sur son sort, c'est faire preuve de courage et de lucidité que de dire que le débat d'orientation budgétaire a lieu cette année dans un contexte particulièrement dramatique pour les citoyens comme pour les collectivités territoriales (à savoir, la fin d'un mandat politique d'un Président et d'une majorité qui ont gouverné politiquement 5 ans et un moment où la France s'enfonce dans une crise économique grave).

M. LE NAOUR souhaite, au nom du groupe socialiste, remercier les services qui ont travaillé sur ce rapport et au-delà, l'ensemble des employés territoriaux qui font actuellement les efforts souhaités par leurs élus pour rendre, dans des conditions difficiles, le meilleur service public possible à la population stanoise. Il n'est pas exagéré de parler de l'étranglement financier de la commune, car côté recettes, son budget est largement dépendant des dotations de l'État et donc des mesures décidées par le gouvernement. La dotation de fonctionnement, ressource principale, est gelée dans son évolution et donc grignotée par l'inflation.

M. LE NAOUR voudrait insister sur les conséquences de la réforme de la Taxe Professionnelle (TP), réforme faite dans la précipitation, sans vraie réflexion, de manière presque dogmatique. Peut-être organise-t-on aussi un flou artistique à dessein ? Cette péréquation horizontale a été qualifiée par le président du Conseil général de Seine-Saint-Denis de « belle arnaque fiscale ». En effet, cette année, le Conseil général du 93 va probablement devoir payer 12 M€ au titre de péréquation des droits de mutation. La Seine-Saint-Denis est considérée comme un département riche. Jusqu'à présent, les collectivités s'entraidaient, mais le Conseil général subit un manque à gagner qui grève ses budgets dans un contexte de déficit grave. Si ce n'est pas lui qui arrête les financements croisés, c'est une loi qui le fera au nom du principe de la spécificité des compétences. Les communes, départements et régions ne devraient pas faire d'opposition entre eux, ni suivre cette manœuvre qui consiste à opposer les territoires entre eux.

Côté dépenses, le budget stanois est particulièrement touché par les effets de la crise économique. La paupérisation grandissante fait exploser les demandes d'aides. La ville doit en outre faire face aux demandes d'extension de services rendus aux concitoyens qui veulent davantage de service public, car il leur est difficile de les payer dans le privé. Parallèlement, les dépenses obligatoires augmentent. La Ville investit beaucoup dans les écoles, même parfois en limite de ses compétences. L'effort de rattrapage national est soutenu par la Ville. L'augmentation des dépenses obligatoires touche la ville autant que

les citoyens, et les Stanois sont victimes 2 fois, en tant que citoyens par l'augmentation des dépenses d'énergie et en tant qu'usagers de la ville qui a moins de moyens pour faire face à leurs besoins. Cette double peine va s'aggraver avec l'augmentation de la TVA (avec la proposition de la TVA sociale). La ville devra aussi payer cette TVA. Les transferts de charges non compensés coûtent à la commune (passeports biométriques). Que faire alors ? Deux solutions existent : diminuer les prestations ou augmenter les impôts.

Enfin, l'État ne tient pas compte des difficultés de la population et du fait que Stains se trouve dans le département le plus jeune et le plus pauvre de France. M. LE NAOUR insiste sur le discours manipulateur du gouvernement qui cherche à faire endosser sa responsabilité quant à l'endettement de la France par les collectivités locales. Elles sont ainsi pointées du doigt et accusées d'être trop dépensières. Or, l'État se désengage et les force à dépenser pour compenser. En matière de dette publique, les gouvernements de Droite, qui accusent depuis 10 ans la Gauche qui gère en majorité le territoire, auront coûté aussi cher que tous les gouvernements de la V^e République. Sur près de 1700 Mds € de déficit cumulé de la France, la moitié a été réalisée en 10 ans par la Droite au pouvoir. Le gouvernement actuel à lui seul, a fait plus de 500 Mds € de dette en 5 ans. Parallèlement, l'ensemble des administrations locales sont endettées à hauteur de 160 M€, soit environ 9 % du déficit global. Ces dettes sont incluses dans le budget qui ne peut être voté en déséquilibre. Ces dépenses sont très productives : elles permettent à tout citoyen l'accès à un service public de proximité, créent de l'emploi et préparent l'avenir puisque plus de 72 % des investissements de la France sont réalisés par elles. Il reviendra aux Stanois de juger de la démocratie.

M. Francis MORIN souligne que le débat d'orientation budgétaire est semblable chaque année : l'on dit qu'il ne faut pas évoquer le contexte général, mais il est normal qu'en préambule, le contexte soit expliqué, ainsi que les recettes sur lesquelles on peut compter, que ce soit les impôts ou les dotations de l'État. Chaque année, la réforme fiscale qui permettrait de corriger les inégalités territoriales n'est jamais là. Celle qui a été faite les aggrave au contraire et conduit à des choix de plus en plus douloureux. Les dépenses, que l'on peut trouver excessives, sont réparties le plus justement possible. Il faut se demander si, dans l'intérêt des Stanois, il est possible de diminuer encore les dépenses en supprimant des services. Le choix a été fait de ne pas les réduire et de les assumer dans l'intérêt de la majorité des habitants, qui sans cela n'auraient pas accès à la culture, au sport... Le dilemme est de plus en plus difficile et les services doivent faire des miracles.

M. MORIN pense qu'il est possible de progresser sur la manière d'informer la population, en amont et en aval, et d'expliquer les choix qui sont faits.

Enfin, on entend souvent que les communes doivent participer à la réduction du déficit public : dans les comptes présentés, il faut citer l'emprunt des collectivités, car celles-ci ne font pas de déficit. Les choix des dirigeants économiques auxquels sont soumis les gouvernants engagent à ne plus consommer à l'intérieur de l'Europe, et à privilégier l'exportation, ce que Nicolas Sarkozy appelle « rassurer les marchés ».

M. Azzedine TAÏBI souligne que l'on ne peut mettre de côté le contexte national, avec les crises financières et politiques qui conduisent à une crise de la société dans sa globalité. La crise s'aggrave au quotidien du fait de choix politiques à l'échelle nationale, mais aussi européenne et mondiale. Elle s'aggrave parce que la majorité politique actuelle continue à faire plaisir aux spéculateurs, à faire encore plus de cadeaux aux plus riches et à nourrir les paradis fiscaux. C'est une réalité qui est maintenant partagée par une minorité de la majorité actuelle. Tout cela se fait au détriment du peuple et donc des Stanois, qui doivent se contenter de l'austérité. Les classes populaires, y compris à Stains, s'enfoncent de plus en plus dans la pauvreté. Les classes dites moyennes doutent de leur avenir et s'inquiètent à leur tour de la précarité. Les populations fragilisées ou celles qui craignent de le devenir se tournent vers les collectivités locales qui suppléent aux missions que l'État n'est plus en capacité d'assumer aujourd'hui. Au quotidien, les élus locaux tentent d'apporter des réponses immédiates, pas toujours efficaces, à l'urgence de la situation. La réalité est subie au quotidien et malheureusement, elle se traduit depuis quelques années par la suppression de la TP, par la baisse permanente des dotations de l'État, par le transfert des charges non compensé. En tant qu'élu local, M. TAÏBI ne souhaite pas rester inactif et ne peut accepter d'être dirigé par les marchés financiers qui ne sont là que pour aggraver l'injustice sociale qui est de plus en plus catastrophique. Des solutions existent : on peut espérer fonder une nouvelle réforme de la fiscalité locale, qui permette de développer les services publics locaux, indispensables à la population et à l'accès au droit pour tous. Le budget de l'année se prépare dans la douleur, mais l'avenir est encore plus incertain. Il ne faut pas baisser les ambitions, en particulier pour la population. En effet, dans les choix politiques, l'action municipale est en faveur de toute la population, en particulier envers ceux qui sont le plus touchés par la crise, ceux qui ont besoin d'être accompagnés au quotidien. L'action municipale a des priorités fortes malgré les difficultés rencontrées, par exemple pour la culture au travers d'actions et d'équipements, dans le domaine du sport, dans son apprentissage et dans le lien avec le milieu associatif. La priorité sera donnée à l'éducation, à la santé... Ce sont des actions concrètes que les Stanois ressentent au quotidien.

M. TAÏBI souhaite également rendre hommage aux agents municipaux qui font vivre le service public local, ce qui permet certaines actions sur la ville (restauration scolaire, loisirs et centres de vacances, actions sociales et solidaires en direction de la population, développement économique). Tous ces éléments permettent de dire que le cap de ce budget reste fortement ancré dans la solidarité, dans le partage et la participation des habitants. Cette bataille doit être menée au quotidien avec eux.

M. TAÏBI précise que l'État doit plus de 900 M€ de transferts non compensés au Département. Cette somme permettrait d'importants investissements dans les domaines du sport, de la culture, dans l'accompagnement des collégiens. Il n'est pas question de subir l'austérité et la rigueur de l'État, ni d'accepter cette fatalité. C'est pourquoi une réunion publique est organisée le 10 février pour que la mobilisation collective et citoyenne ait sa place. Il faut faire en sorte que les habitants ne paient pas pour cette politique d'austérité, en espérant que 2012 aille vers une vraie alternative politique avec un fort changement de cap pour se préoccuper de la population.

Mme Isabelle CADERON félicite les services municipaux pour avoir rendu un exercice aussi difficile que ce budget, d'autant plus que les agents communaux sont associés à son élaboration. Il existe des groupes préparatoires où ces derniers sont invités à donner leur avis, y compris sur les orientations décidées par le Conseil municipal. L'attachement au service public est toujours d'actualité, car même avec un budget contraint, une halte jeux sera ouverte au Clos, avec du personnel. C'est une attente de la population. Il est également important d'aller jusqu'au bout des décisions concernant la police municipale. Il y aura une modification du tableau des effectifs, car permettre d'avoir un déroulé de carrière au sein de la collectivité est important. Les agents ne seront pas sans la bonification indiciaire. Toutes ces mesures ont un impact sur le budget, mais les agents communaux sont ainsi dans les meilleures conditions pour exercer les métiers qui leur sont confiés et rendre le service public attendu par la population.

Au nom du POI, **M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE** souhaite aussi remercier tous les collègues et agents territoriaux qui ont participé à l'élaboration budgétaire et qui ont travaillé pour fournir aux élus l'ensemble de ces documents.

Monsieur Carriquiriborde donne lecture de la déclaration du POI : « Il ne s'agit pas pour nous de rallonger la liste des mauvais coups du gouvernement, ni celle des contre-réformes ou des 2 plans d'austérité successifs. Notre groupe au sein du Conseil et notre parti, le Parti Ouvrier Indépendant, se sont prononcés clairement contre l'ensemble de ces contre-réformes, de ces plans d'austérité. L'an passé déjà, lors de nos interventions dans ce débat d'orientation budgétaire, nous avons partagé le constat désastreux établi par la majorité municipale et cette année encore, nous ne pouvons que partager le constat établi par votre majorité, que ce soit en matière économique ou sociale. Il reste à établir le budget dans un tel contexte et la question se pose de savoir si l'on accepte de faire peser sur la population les conséquences imposées par la politique du gouvernement, ou si l'on refuse clairement et fermement de les faire subir à cette même population. Vous nous dites, je cite : « la fin de l'année 2011 a été marquée pour les collectivités territoriales locales par l'adoption des mesures gouvernementales sous la pression des marchés. Les dotations de l'État aux collectivités sont réduites de 200 M€ par rapport au projet de loi de finances déposé au Conseil des ministres [...] La dotation globale de fonctionnement est en diminution de 0,6 % alors même que l'inflation est de 2 % [...] Globalement, les orientations au niveau de l'État conduisent clairement à l'étranglement financier des collectivités locales qu'il entend faire participer de plus en plus aux objectifs de la révision générale des politiques publiques, leur reprochant d'avoir créé 500 000 emplois dans la dernière décennie ». Nous ne pouvons que partager l'ensemble de ce constat. Cependant, M. CARRIQUIRIBORDE émet une première remarque sur la pression des marchés : le gouvernement a-t-il besoin de la pression des marchés pour faire ses mauvais coups ? Non, la pression des marchés ne constitue qu'un simple alibi idéologique pour rejeter la faute sur les marchés. Il en va de même pour la dette. Bien sûr, la Banque Centrale Européenne prête aux banques d'affaires et de spéculation à 1 % et elle s'interdit de prêter aux États-nations qui doivent s'adresser à ces mêmes banques d'affaires et de spéculation pour emprunter à des taux qui peuvent varier de 2,5 % pour les États les mieux cotés jusqu'à 18 % pour un État comme la Grèce. Ceci constitue un facteur

d'endettement, mais la dette ne trouve pas son origine dans les taux pratiqués. Elle trouve son origine en France, dans les exonérations de cotisations sociales gigantesques concédées par l'État, et ce, depuis des décennies, aux grands groupes industriels et financiers, aux niches fiscales accordées aux plus riches, à la dissimulation des bénéfices autorisée par l'État dans des paradis fiscaux, par l'opération de constitution de holding. Il faut là encore une politique claire : le POI est pour l'annulation pure et simple de la dette. Malgré toutes les mesures prises, tant que le système continue à s'alimenter lui-même, il y aura toujours une dette. Le premier poste de dépenses de l'État, avant même celui de l'Éducation nationale, sera le remboursement des intérêts de la dette. Le POI est de nombreuses fois intervenu sur l'endettement de la commune et les dangers que celle-ci courait en raison de son endettement excessif. La volonté gouvernementale de faire des collectivités l'instrument de la mise en œuvre de la réforme de l'État dont la RGPP n'est qu'un moyen parmi d'autres. Par exemple, la réforme des collectivités territoriales ou encore les lois de décentralisation. Le problème a été posé clairement sur les transferts de compétences au travers de ces lois de décentralisation et sur les transferts de charge. Le seul mot d'ordre que l'on peut avancer sur cette question est effectivement l'abrogation de ces lois de décentralisation dont l'objectif est le désengagement de l'État et de la responsabilité du service public qui doit être assumée par l'État. Il en est de même pour la dette : il faut refuser fermement de collaborer à la RGPP, et cela commence par le renoncement à la mise en œuvre de l'évaluation des agents au moyen de l'entretien professionnel. Les services gagneront en efficacité et en coûts lorsque l'on connaît la longueur de la procédure et les dégâts humains que celle-ci provoque. Des exemples ont été cités chez France Télécom, La Poste ou dans d'autres entreprises et dont les conséquences sont aujourd'hui connues, avec des personnes poussées au suicide. À propos de la section d'investissement, malgré ses ressources limitées, la ville a, au cours des dernières années, agi pour accroître ses capacités de désendettement. L'endettement global reste cependant élevé, la zone d'aménagement de la Cerisaie déficitaire touche un peu plus l'encours de la dette et les finances de la Ville. Une expression est utilisée dans le rapport sur le débat d'orientation budgétaire qui est « garantir une certaine désensibilisation de l'encours aux risques liés aux prêts structurés ». Il s'agit de prêts toxiques. Le POI est plusieurs fois intervenu sur la partie investissements du budget depuis 2008, année de son élection dans ce Conseil municipal : il n'a pas été écouté et aujourd'hui les faits lui donnent raison. Ce sont les Stanois qui paieront les conséquences de cet endettement. La maîtrise des dépenses de fonctionnement courant seront maîtrisées et de nouvelles recettes recherchées par le cofinancement. Ce sont des opérations budgétaires normales. Actuellement, est discuté au Sénat le projet de loi sur la sécurisation des parcours professionnels des agents non titulaires de l'État sur les 3 versants de la fonction publique, dont la fonction publique territoriale. Des dispositions ont-elles été prises dans le budget au cas où des agents non titulaires seraient éligibles à la CDIisation ou à la titularisation ? La majorité municipale et tout le Conseil municipal ne doivent en aucune façon relayer la politique du gouvernement. Quant au recours ou non à une augmentation de la fiscalité locale, cette proposition est ambiguë, telle qu'elle est formulée dans le rapport.

En conclusion, la conception du POI est le respect du mandat sur lequel il a été élu, à savoir la défense des services publics et le refus de toute augmentation des impôts locaux. Si le bureau municipal organise la ventilation du budget et le débat d'orientation budgétaire, c'est bien le Conseil municipal dans son ensemble qui vote. Le POI est pour sa part en désaccord avec certains choix proposés et a 4 propositions à faire, dont certaines déjà évoquées l'an dernier.

La première est relative à la délégation de service public (DSP) des marchés alimentaires de la ville : le POI avait voté contre cette DSP et propose que cette gestion revienne dans le service public municipal. Ce qui aurait créé un emploi ou un service public, et la mairie aurait récupéré, outre les 170 000 € de redevance annuelle, 20 000 € de bénéfices et près de 40 000 € de frais de siège, ce qui aurait permis d'épargner 580 000 € sur 3 ans. C'est une possibilité de recettes supplémentaires.

La deuxième proposition est relative à la police municipale qui sera installée définitivement sur le budget 2012. La masse salariale et le fonctionnement matériel sont évalués au minimum à 400 000 € par an. Consultée, la population s'est abstenue massivement, montrant ainsi tout l'intérêt qu'elle porte à une telle police. M. CARRIQUIRIBORDE rappelle les termes d'un communiqué publié par le POI à l'époque : « Les résultats du référendum sur la police municipale sont les suivants : votants 1697 sur 16 010 inscrits, soit 10,6 % ; question n° 2, pour le « oui » à la police municipale, 983 habitants, 57,92 % des votants ; pour le « non », 670 soit 39,48 % des votants ». Le POI constate qu'à la question n° 2, qui posait clairement la question de la création ou non d'une police municipale, seules 983 personnes sur 16 010 inscrits se sont prononcées favorablement à la création d'une police municipale, soit un peu plus de 6 % de la population. Donc, 94 % des Stanois ne se sont pas prononcés en sa faveur, ce qui constitue un désaveu de tous ceux qui ont pris cette initiative. Il n'est pas possible dans ces conditions de dire que la volonté majoritaire s'est exprimée, d'autant que ce référendum constitue une parodie de démocratie : certains avaient dû voter 2 fois, en tant que salariés dans une entreprise de la ville et en tant qu'habitants de Stains. Quel crédit accorder à ce vote ? La proposition est de dissoudre cette police municipale et de reclasser les agents. C'est une mesure effective pour freiner les dépenses et c'est aussi mettre l'État face à ses actes par rapport à des transferts de responsabilité qu'il confère aux communes qui n'ont pas à assurer les tâches de police.

La troisième proposition touche la rénovation de l'église Notre-Dame de l'Assomption : ce choix a été refusé par les prédécesseurs des élus au Conseil municipal (notamment les anciens Maire de la ville, Louis Bordes et Louis Piernat), préférant consacrer cet argent à la majorité de la population, ce qui s'appelle le service public. Le POI est pour que le Conseil municipal rompe avec ce que le gouvernement lui demande de relayer et voterait contre ce budget s'il restait en l'état.

Enfin, une dépense supplémentaire concernant la gratuité de Vitavil est proposée pour tous les écoliers. Ce débat a déjà eu lieu et il semble qu'il s'agisse d'une mesure sociale ».

M. Francis MORIN constate que le fond de l'argumentaire du POI se retourne contre les choix municipaux, à savoir que plutôt que d'accuser l'État, c'est la Ville qui pourrait faire des économies. Or, de par le système de gestion existant, il faut utiliser certains modes

opératoires. Si ces propos sont suivis, cela revient pour les collectivités territoriales à tout arrêter et à tout laisser aux marchés financiers. Il est facile de renverser l'accusation vers les collectivités qui n'en peuvent plus.

M. Philippe LE NAOUR pense que la décentralisation est un progrès de la démocratie et permet d'encourager une dynamique des territoires, même s'il n'est pas d'accord avec le type de décentralisation mis en place par la Droite. Il ne comprend pas la question de l'investissement, car cela revient à dire que trop d'investissements créent trop d'emprunts et trop de dettes.

En réponse à ces propos, **M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE** déclare qu'il est parfaitement légitime d'avoir des positions différentes de celle de la majorité municipale. Il a indiqué partager l'intégralité du constat qui est fait, à savoir que la responsabilité est portée sur la politique gouvernementale. Ce serait une hérésie que de faire abstraction du contexte international : il faut en tenir compte, car il impacte directement le budget de l'État, celui-ci ayant tendance à transférer des charges sur les collectivités. Le POI a demandé une rupture et une annulation de la dette. Sur la défense du service public, de nombreux services publics ont été privatisés, autant par la Droite que par la Gauche. Est-ce ridicule de dire que la régie qui a été vendue à une entreprise privée doit être réintégrée, car c'est un service public ? De même, toutes les autoroutes ont commencé à être privatisées par la Gauche. Les banques se sont suffisamment nourries et attaquent maintenant les États, c'est ce qu'il faut casser.

M. Jean BAUDOIN déclare que cette orientation budgétaire ne correspond en rien aux attentes des Stanois. Les familles à Stains sont financièrement étranglées, les conditions sont difficiles. Bien entendu, la majorité municipale a réfléchi à des solutions, et l'une d'elles consiste à évaluer une augmentation fiscale locale de 2 %, à laquelle s'ajouteront les augmentations fiscales du département et de la Région. Dans le département, certaines communes n'ont pas augmenté leurs impôts depuis 7, voire 8 ans. Et à Stains, tous les 2 ou 3 ans, il y a 2 % d'augmentation. L'an dernier, M. le Maire avait annoncé qu'il y avait 600 000 € de manque.

M. le Maire répond que les Stanois seront contents d'apprendre qu'ils n'attendent pas de service public dans leur commune, ni d'amélioration de leurs conditions de vie. Les 2 % d'augmentation concernent les bases physiques et non les impôts. Stains est une ville qui se développe, qui accueille les entreprises et cela se traduit par une augmentation des bases, notamment de foncier bâti. Cela permettra d'éviter le recours à la fiscalité. Ce n'est que du prévisionnel, puisque les notifications des bases ne seront connues qu'en mars. Cette prévision d'augmentation de 2 % des bases est raisonnable, car des entreprises importantes se sont installées à Stains en 2011. L'on peut toutefois craindre le retard des services fiscaux sur la prise en considération de ces bases comme les années précédentes. Concernant les 4 propositions de M. CARRIQUIRIBORDE, aucune ne paraît recevable. M. le Maire précise qu'il ne reviendra pas sur le commentaire concernant le référendum sur la Police Municipale, où il relève des propos inexacts, voire diffamants.

La DSP concernant les marchés alimentaires va s'achever. Cela sera l'occasion de renouveler sa forme de gestion et aucune solution n'est exclue. Il est davantage préoccupant de trouver les moyens pour remettre en état la halle. Pour cela, il faut trouver des financements. Cette opération sera lourde à porter, et selon le type de contrat, les conditions de financement seront différentes. Il n'y a pas de recettes supplémentaires à espérer dans le cas d'une régie, il faut au contraire y mettre des moyens et des savoirs faire que la ville ne possède plus aujourd'hui et il faudrait donc les retrouver (ce qui n'est pas évident).

Concernant la police municipale, le choix a été fait. Les méthodes les plus démocratiques possible ont été utilisées pour prendre cette décision. Il aurait bien sûr été préférable que l'État continue à porter cette compétence régaliennne et assure la sécurité dans tous les domaines. En effet, la police municipale agit dans le domaine des pouvoirs de police du maire. Son coût est de 400 000 € en année pleine, lorsque l'effectif sera complet.

Concernant l'église Notre-Dame de l'Assomption, la loi de 1905 a donné aux communes la responsabilité de prendre en charge le patrimoine qui existait avant le vote de cette loi. Les crédits pour l'église ne sont pas pour une religion, mais pour un patrimoine qui fait partie de l'histoire de Stains, et que la commune a le devoir de conserver.

Quant à la gratuité, pourquoi ne parler que de Vitavil et pas des transports en général ? M. le Maire rappelle que Vitavil est un service privé qui a été mis en place suite au refus de la RATP d'assumer ses responsabilités de transporteur public. Il préférerait que la RATP s'engage à assurer une liaison, permettant ainsi de renoncer à Vitavil. Il serait mieux que la RATP puisse continuer à assurer sa mission à l'avenir face à la menace du privé. D'autres collectivités ont instauré la gratuité des transports, ce qui a permis de développer considérablement le nombre de passagers transportés en commun. Il peut être débattu également de la gratuité sur d'autres sujets comme la restauration scolaire.

M. Mourad BOUNAB souligne que la RATP est une entreprise menacée, mais aussi menaçante, avec une démarche de privé face à la rentabilité de ses lignes (exemple du VITAVIL), même si c'est une entreprise publique. Il est dommage de venir au secours de ce genre de comportement. Concernant le budget, M. BOUNAB souhaite féliciter l'équipe qui a rendu possible la réalisation de ce travail. Il partage le constat de ses collègues sur la situation nationale, mais reste réservé sur le plan local. Ainsi, lorsque l'on évoque la solidarité verticale, plusieurs mesures corrigent des incohérences du texte initial. Les villes bénéficiaires de la DSU comme Stains sont mises à l'abri du prélèvement au titre du fonds. Concernant les autres dispositifs et les mesures de péréquations horizontales permettant d'espérer une solidarité affirmée, certaines villes comme Stains peuvent légitimement revendiquer une évolution qui leur soit favorable. La ville de Stains sera pénalisée à cause de l'inflation, mais il faut espérer que d'autres formes de solidarité se concrétiseront. La commune risque de souffrir de cette situation en raison des taxes et augmentations du quotidien. Éviter l'augmentation d'impôt serait souhaitable, ainsi qu'une réduction maximale du recours à l'endettement, surtout si les banques se montrent très sélectives.

M. le Maire remercie les élus et le public pour leurs interventions.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte, après en avoir débattu, des conditions d'élaboration et des orientations proposées du budget primitif 2012.

N°5) Assurance 'Flotte Automobile et risques annexes' - avenant n° 4 de régularisation

Rapporteur. : Monsieur VIGNERON

M. Jean BAUDOIN constate qu'il y a 4 motos sur la liste des véhicules. À quoi servent-elles ? À quels services sont-elles affectées ?

M. le Maire répond que des ouvriers de la Régie se déplacent en moto (mobylettes).

Mme Marie-Claude GOUREAU voit que plusieurs voitures sont mises en circulation et leurs assurances résiliées quelques jours/mois après. Des voitures sont également inscrites 2 fois.

M. le Maire explique cela par la location temporaire de véhicules.

Mme Marie-Claude GOUREAU ne comprend pas, car l'assurance devrait être comprise dans la location. Il serait financièrement plus intéressant de prendre des voitures de location pour lesquelles l'assurance est comprise.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un marché public où les meilleures conditions sont demandées. Concernant les anomalies signalées par Mme Goureau, il s'agit des garanties décomposées par véhicule.

Mme Marie-Claude GOUREAU aimerait connaître cette décomposition puisque le Conseil municipal est amené à voter.

M. le Maire s'engage à lui donner des explications pour la lecture de ce document lors de la prochaine séance.

M. François VIGNERON souligne que l'avenant est une simple régularisation.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 4 abstentions (Mme Seeger, Mme Chevet par mandat, Mme Goureau, M. Baudouin),

APPROUVE l'avenant n° 4 de régularisation au marché d'assurance « Flotte Automobile et risques annexes » entre la commune de Stains et la Compagnie d'assurance SMACL Assurances.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

N° 6) Sortie d'inventaire de véhicules municipaux

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Mme Marie-Claude GOUREAU aurait aimé connaître l'année de mise en circulation de ces véhicules.

M. le Maire assure qu'ils sont tous en circulation depuis très longtemps. Les années de mise en circulation figurent dans le document de l'affaire précédente.

Sortie de M. Vigneron.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour,

DECIDE de sortir de l'actif général les véhicules municipaux suivants :

Type véhicule	Immatriculation
Citroën Saxo Electrique	6631 WG 93
Citroën Saxo Electrique	6637 WG 93
Citroën Saxo Electrique	4141 WV 93
Renault R5	798 RK 93
Renault R19	9501 SD 93
Renault Twingo	4955 VY 93
Renault Express	754 SJ 93
Renault Express	97 VD 93
Renault Express	4389 SR 93
Renault Express	94 VD 93
Renault Express	8246 SL 93
Renault Master	9337 SE 93
Renault S110 (camion +3,5T)	6608 NA 93

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives et à signer les pièces afférentes à l'établissement des certificats de destruction et/ou de cession à titre onéreux ou gratuit.

N° 7) Avenant n° 1 au marché public relatif à la location et à la maintenance de photocopieurs multifonctions

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Retour de M. Vigneron.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 34 voix pour, 1 abstention (M. Baudouin),

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché public relatif à la location et à la maintenance de photocopieurs multifonctions pour un montant de marché porté à 564 181,84 euros TTC, soit une augmentation de 10,8 % par rapport au montant initial du marché.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N° 8) Modification du tableau des effectifs

Rapporteur. : Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,

DECIDE la modification des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Type	Poste à modifier	Poste à créer	Nombre de postes
Avancement	Adjoint administratif 1ère classe	Adjoint administratif principal 2ème classe	3
Avancement	Rédacteur	Rédacteur principal	1
Avancement	Rédacteur principal	Rédacteur chef	1
Avancement	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1
Avancement	Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	8
Avancement	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe	1
Avancement	Adjoint d'animation 1ère classe	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	5
Avancement	Animateur	Animateur principal 2ème classe	1
Avancement	Auxiliaire de puériculture 1ère classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1
Avancement	Auxiliaire de soins 1ère classe	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	2
Avancement	Infirmier de classe normale	Infirmier de classe supérieur	1
Avancement	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1
Transformation	Éducateur des jeunes enfants	Éducateur principal des jeunes enfants	1

DECIDE la création d'un (1) poste de rédacteur territorial.

APPROUVE la modification du tableau des effectifs et la création de poste proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

N° 9) Mise à jour des prestations sociales

Rapporteur. : Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,

Considérant que les taux de prestations applicables sont, pour la Fonction Publique d'État :

TYPE DE PRESTATIONS	TAUX 2012
AIDE À LA FAMILLE	
Allocations aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	21,85
SUBVENTIONS POUR SÉJOUR ENFANTS	
Colonie de vacances enfants - 13 ans (par jour)	7,01
Séjour linguistique - 13 ans (par jour)	7,01
Colonie de vacances enfants de 13 à 18 ans (par jour)	10,63
Séjour linguistique + 13 ans (par jour)	10,63
Centre de loisirs journée complète	5,06
Centre de loisirs demi-journée	2,55
Maison familiale de vacances ou gîtes - pension complète	7,38
Maison familiale de vacances ou gîte - autre formule	7,01
Séjours dans le cadre éducatif + 21 jours (forfait)	72,71
Séjours dans le cadre éducatif - 21 jours (par jour)	3,45
ENFANTS HANDICAPES	
Allocation enfants handicapés moins de 20 ans (mensuel)	152,9
Allocation enfant handicapé 20-27 ans poursuivant études ou apprentissage (mensuel)	119,7
Séjours en centre de vacances spécialisé (par jour)	20,01

DECIDE d'aligner, à compter du 1^{er} janvier 2012, les montants de prestations sociales, référencés ci-dessus, aux taux en vigueur aux prestations proposées dans la Fonction Publique d'État pour l'année 2012.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

N° 10) Charte Entreprise-Territoire

Rapporteur. : Madame CADERON

Mme Caderon procède à la présentation de la Charte Entre-Territoire.

M. le Maire signale que Stains est la première commune de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune à signer cette charte. Cette démarche efficace favorisera l'emploi des habitants qui ont les qualifications adéquates. De grandes entreprises s'engagent à recruter prioritairement des habitants des commune de la Communauté d'Agglomération Plaine commune, à accueillir des stagiaires, à verser la taxe d'apprentissage à des établissements locaux, à accueillir des handicapés. Cette démarche positive a déjà donné de très bons résultats.

Concernant l'emploi des handicapés, **M. Mourad BOUNAB** indique qu'à Stains, le pourcentage, à hauteur de 2,5 %, est très faible, malgré une obligation légale. Il aimerait qu'une aide soit apportée à cette population pour qu'elle puisse trouver sa place.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de politique discriminatoire au recrutement. Des pénalités sont effectivement payées parce que le taux légal de 6 % requis n'est pas atteint. En revanche, des prestations sont achetées aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) qui participent à atteindre cet objectif et un travail est fait avec l'assistant social de la ville envers des agents handicapés, mais non reconnus comme tels.

Mme Isabelle CADERON ajoute que le choix a été fait d'avoir une délégation au handicap avec un agent qui travaille à mi-temps. De plus, depuis quelques mois une commission de reclassement a été mise en place, pour conserver le plus possible dans l'emploi et accompagner les agents de la collectivité. Un travail commun a été fait avec le FIPH et des soutiens ont été obtenus pour l'aménagement de postes de travail. Mme Caderon convient qu'en la matière les efforts doivent être poursuivis car rien n'est suffisant.

M. le Maire souligne qu'en 2011, la ville a accueilli 145 jeunes en stage.

Mme Isabelle CADERON précise que la ville a mis en place un livret d'accueil des stagiaires, permettant d'assurer le suivi. Des tuteurs, eux-mêmes formés, doivent savoir les accompagner.

M. Mourad BOUNAB souligne l'importance pour la commune d'être exemplaire sur ces questions. Un travail doit être fait auprès des agents municipaux handicapés, peut-être via la visite médicale, pour les sensibiliser, car ils « coûtent de l'argent » à ne pas se déclarer. **M. Bounab** convient de la situation difficile des personnes handicapées à vouloir se faire reconnaître comme telle.

Sortie de Mme Riou.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour, **APPROUVE** la Charte individuelle « Charte Entreprise-Territoire » entre la Ville de Stains, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et l'association Plaine Commune Promotion, ci-annexée à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

N° 11) Voeu du Conseil Municipal pour le maintien de tous les emplois sur le site d'Aulnay-sous-Bois de PSA Citroën

Rapporteur. : Madame TESSIER KERGOSIEN

Retour de Mme Riou

Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN procède à la présentation du vœu.

Mme Line TEBOUL-ROQUES aimerait que soient apportées des précisions : ainsi, remplacer dans l'article 1 « avec le même nombre de salariés » par « le maintien de tous les salariés » pour tenir compte des intérimaires. Ensuite, le fait que la direction de PSA ait largement bénéficié de l'ensemble des subventions gouvernementales n'est pas mentionné. Enfin, l'indication de l'année 2016 devrait disparaître, car cela pourrait être perçu comme une autorisation à licencier une fois que la C3 n'est plus fabriquée (soit après 2016).

M. le Maire approuve ces modifications, en proposant « sans suppression de poste », et propose d'ajouter dans les considérants que PSA a largement bénéficié de fonds publics.

Face à certains secteurs industriels, **M. Francis MORIN** souligne que le nombre de voitures par ménage ne va pas augmenter et les formes d'utilisation de l'automobile vont évoluer. Il n'est pas certain que l'avenir de l'automobile soit garanti éternellement. D'autant plus que la production d'automobiles se fait dans d'autres continents qui veulent relocaliser les productions. Dans la défense du potentiel industriel de PSA, il faudrait ajouter cette phrase : « cette activité devra s'inscrire dans des démarches d'innovation technologique liées au développement durable ».

VŒU :

Le constructeur automobile PSA Peugeot-Citroën est mis en difficulté sur le marché européen. Il annonce ainsi la suppression de plusieurs milliers de postes en Europe au moment même où il prévoit de nouveaux investissements au Brésil.

Ainsi en France et à l'horizon 2012, 5 000 suppressions de postes sont annoncées ; l'essentiel de ces suppressions concerne la recherche et le développement que PSA veut développer en Chine et au Brésil.

La publication en juin dernier d'une note de travail interne à l'entreprise évoquant la fermeture du site d'Aulnay-sous-Bois inquiète les syndicats et les salariés de ce site.

Cette situation aurait en effet des impacts très graves sur l'emploi des salariés, mais au-delà sur l'ensemble des sous-traitants de PSA et sur la vie de centaines de familles dans notre département dont un certain nombre sur notre commune.

À l'occasion des convocations de la réunion du Comité central d'entreprise (CCE) réuni le 15 décembre 2011, et le 17 janvier 2012, les salariés de PSA Aulnay se sont mis en grève pour protester une nouvelle fois contre le plan de suppression des emplois et interpeller le président de la République en lui demandant d'intervenir sur le maintien de l'ensemble des emplois du site d'Aulnay après 2014.

L'ensemble des salariés a bien entendu les différentes interventions des représentants du gouvernement ainsi que celles du Président de la République à la suite d'un CCE réuni le 15 novembre dernier.

Les ministres, Mrs Baroin, Bertrand et Besson, ont tous affirmé qu'il n'y aurait ni licenciement, ni fermeture de site, ni plan social, ni même plan de départ volontaire chez PSA. Quant au Président de la République, il a annoncé qu'il prenait en main le dossier et qu'il n'y aurait aucune fermeture d'usine.

Ce faisant, Nicolas Sarkozy a choisi de faire des suppressions d'emplois chez PSA une question nationale. C'est la raison pour laquelle les salariés de PSA se sont adressés à lui dans une lettre ouverte pour lui demander la tenue d'une réunion tripartite Etat-PSA-Syndicats afin d'aboutir à un accord assurant le maintien de tous les emplois sur le site d'Aulnay, ainsi que l'engagement de la direction de PSA pour attribuer un nouveau véhicule en remplacement de la C3 afin que l'activité puisse se poursuivre au-delà sur le site.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 4 abstentions (Mme Seeger, Mme Chevet par mandat, Mme Goureau, M. Baudouin),

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que le site d'Aulnay-sous-Bois est l'une des plus grandes entreprises de Seine-Saint-Denis,

Considérant que PSA emploie plusieurs milliers de personnes, dont un certain nombre de notre commune,

Considérant, que beaucoup d'entreprises sous-traitantes et leurs salariés sont liés à l'activité du site d'Aulnay-sous-Bois,

Considérant que PSA a bénéficié largement de fonds publics de l'État,

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil Municipal exige du Gouvernement qu'il fasse tout pour maintenir l'activité du site PSA à Aulnay-sous-Bois, sans aucune suppression de poste, de façon pérenne.

ARTICLE 2^{ème} : Le Conseil Municipal exige que le Président de la République convoque une réunion tripartite Etat-PSA-Syndicats afin d'aboutir sur un premier accord assurant le maintien de tous les emplois sur le site d'Aulnay, ainsi que l'engagement de la direction de PSA pour attribuer un nouveau véhicule en remplacement de la C3 afin que l'activité puisse se poursuivre au-delà sur le site. Cette activité doit s'inscrire dans des démarches d'innovations technologiques liées au développement durable.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Denis,
- Monsieur le Président de la République,
- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Ministre de l'Industrie,
- Monsieur le Président de PSA-Citroën,
- Messieurs les responsables des syndicats de salariés de PSA Aulnay-sous-Bois,
- Les services municipaux concernés.

N° 12) Voeu du Conseil Municipal pour le remboursement par le Conseil Général de 50 % de la Carte Imagin'R pour tous les jeunes du Département

Rapporteur. : Monsieur LE GLOU

M. Julien LE GLOU procède à la présentation du vœu.

M. Philippe LE NAOUR annonce que le PS ne prendra pas part au vote, car ce texte présente de gros défauts : des amalgames, des exagérations, des erreurs, des oublis et des contre-vérités. Les jeunes sont évoqués, sans jamais préciser que la compétence du Conseil Général (CG) concerne les collégiens, pas les lycéens ni les étudiants. Il ne paraît pas anormal que le CG concentre ses efforts budgétaires sur les collégiens en cette période de crise. Sinon, cette mesure pourrait être étendue aux retraités. Or, l'équilibre budgétaire des collectivités territoriales doit être respecté. S'agissant des collégiens, lier la réussite scolaire aux déplacements est une exagération, car ils se déplacent dans la proximité. Cette proposition de vœu cautionne aussi la fraude au nom d'une nécessité

sociale. Par ailleurs, M. LE NAOUR ne pense pas que le budget du Conseil général soit de 2,5 Mds €, mais plutôt de 1,7 Mds €. Le principal oubli concerne les dépenses : ainsi, les dépenses incompressibles au titre des compétences du Conseil général que sont l'APA, le RSA, le PCH ne sont pas mentionnés. Il faut y ajouter les 300 M€ des dépenses du personnel. Le remboursement coûterait au Conseil général 12 M€ non pas sur 2,5 Mds€, mais sur 400 M€. Ne sont pas non plus indiqués les 12 M€ de péréquation au titre de la solidarité que doit payer le Conseil général. Enfin, la carte Imagin'R n'a pas été supprimée en 2008, mais réorientée suite à une nouvelle définition d'une politique sociale envers les collégiens boursiers.

En conclusion, affirmer des erreurs dévalorise l'action politique qui dans ce contexte reste juste. Il ne faut pas non plus se tromper de cible en visant le Conseil général. Celui-ci est même une partie de la solution de cofinancement. C'est la politique actuelle du gouvernement qui est le problème. Le texte ne parle pas des questions de transferts de charge, des non-compensations, etc. Les élus communaux ne doivent pas s'opposer à une autre collectivité territoriale puisque tous vivent la même souffrance. Quand la Gauche casse la Gauche, c'est la Droite qui passe.

M. le Maire ne voit pas d'inconvénient à ajouter dans l'article unique « pour tous les collégiens ». Il souligne que tous les jeunes n'habitent pas forcément à proximité de leur collège.

M. Francis MORIN fait part de 2 questions : le choix de la dépense et l'aide égale pour tous, quels que soient les revenus des habitants, ou une politique de quotient familial en fonction des revenus comme c'est le cas le plus souvent à Stains. M. MORIN se déclare prêt à voter ce vœu, car la gratuité des transports pour les jeunes existe dans de nombreux départements. Si cette dépense est faite, que faut-il enlever pour que le budget soit en équilibre ? M. MORIN se dit plus sensible aux problèmes des lycéens, notamment des lycées professionnels, qui font de longs parcours. Les Verts sont pour l'instant indécis sur leur vote pour les raisons évoquées.

M. Azzedine TAÏBI ne souhaite pas voir au travers des propositions du vœu une attaque ou une volonté de régler des comptes, mais plutôt le souhait d'apporter une réponse de justice sociale. En parallèle, il y a le désengagement criant de l'État et sa dette envers la commune de plus de 900 M€ depuis 2004. Une des propositions pour le budget 2012 est de revenir sur cette demande de remboursement de la carte Imagin'R à 50 % pour les collégiens, et de l'étendre aussi à tous les jeunes du département (de même pour la carte Améthyste qui est passée de 15 à 40 euros). Malgré la responsabilité de l'État, les collectivités ont le devoir de repousser cette politique d'austérité. Il s'agit de savoir quelle bataille mener avec les citoyens pour trouver l'argent nécessaire, demander compensation sur ce que l'État doit et faire en sorte que la solidarité nationale s'exerce fortement dans ce département. Ce vœu est important, car il faut se poser la question de la gratuité pour les jeunes pour qu'ils puissent circuler en région parisienne/Ile-de-France (à l'instar de ce qu'à fait la Région Languedoc-Roussillon).

Concernant les conséquences budgétaires de cette décision, **Mme Catherine CHABAUDIE** souligne que pour l'instant, le budget réel est contraint. Concernant l'une des compétences du Conseil général qu'est l'aide sociale à l'enfance, elle constate régulièrement qu'il y a 6 mois d'attente pour déclencher une enquête dans des situations d'urgence. Elle comprend l'importance du déplacement des collégiens dans le département, mais attache aussi beaucoup d'importance aux moyens de l'aide sociale à l'enfance, afin qu'ils soient à la hauteur des besoins du département. Mme CHABAUDIE est encore indécise quant à son vote.

Mme Line TEBOUL-ROQUES fait part de la satisfaction du POI, après la bataille menée l'an dernier : des expressions libres régulières pour le retour des subventions de 50 % de la carte Imagin'R et de la carte Améthyste, une pétition, des démarches auprès des Conseils généraux. Le POI votera favorablement pour ce vœu, car il correspond au combat qui a été mené et est conforme à ses principes. Elle s'interroge cependant sur l'apparition de ce vœu alors qu'il n'a jamais été évoqué au Conseil municipal l'an dernier alors qu'il y avait une grande mobilisation à l'époque.

M. François VIGNERON demande au vice-président du Conseil général, M. Taïbi, ce qu'il attend pour faire un vœu au Conseil général pour que la ville de Stains rende Vitavil gratuit.

M. Azzedine TAÏBI répond que la question pourrait aussi être posée à la Région. Il propose qu'il y ait un débat public sur cette question des transports en faveur des jeunes, avec le Conseil général, la Région, les collectivités qui le souhaitent, et la RATP. Ce débat a déjà eu lieu au sein de la Région et du STIF. Cette question importante doit surtout être posée à l'État pour qu'il puisse garantir certains droits élémentaires auprès de la population, et en particulier ce droit à la mobilité pour les jeunes ou pour d'autres catégories de la population. Ce vœu est présenté actuellement en prévision du prochain débat d'orientation budgétaire au Conseil Régional, suivi en mars du vote du budget. C'est une question récurrente comme d'autres (par exemple, les dépenses sociales qui sont urgentes et sans comparaison avec la question de la carte Imagin'R). Cette question de la gratuité des transports a été posée à plusieurs reprises. Le Conseil municipal se situe par ce vœu dans une continuité politique et d'action qui est cohérente, sans volonté de polémique, au contraire. C'est l'intérêt général qui prime.

M. Francis MORIN annonce l'abstention du groupe Europe Écologie les Verts, en raison de la manière d'appréhender la situation au niveau des finances de la commune et par rapport au Conseil général. Cette abstention signifie que les Verts approuvent cette mesure, cohérente avec leur position au Conseil régional sur la question du transport en direction des jeunes. M. MORIN souscrit à l'idée du débat sur les transports et l'accès aux transports pour les jeunes. Il est cependant déplaisant d'avoir le sentiment de s'inscrire dans un contexte politique, sinon politique.

M. Jean BAUDOIN s'étonne de l'évocation de ce débat : il rappelle les promesses électorales de M. Bartolone (et de M. Huchon aussi) qui mentionnaient la gratuité des transports en commun. Aujourd'hui, les socialistes ne l'acceptent plus.

M. le Maire rappelle que cette proposition de vœu répond à des besoins et qu'être porte-parole de cette revendication ne signifie pas qu'il faille l'accompagner de demande de financement, car il appartient à la collectivité concernée d'y réfléchir. La ville ne va pas se substituer au Conseil Général. Il s'agit simplement de relayer une demande.

VŒU :

Nous avons été interpellés par de nombreux jeunes et organisations concernant les tarifs des transports et notamment le remboursement de la carte Imagin'R. Le remboursement à hauteur de 50 % de la carte Imagin'R avait été mis en place par le Conseil Général du 93 en 2006 puis supprimé en 2008 avant d'être réintégré pour des catégories spécifiques de collégiens en 2010.

L'accès aux transports, notamment pour les jeunes, constitue un enjeu majeur pour la vie des habitants de Seine Saint-Denis et de notre commune singulièrement. En accord avec le principe de l'éducation gratuite et accessible à chacun, les collégiens, lycéens et étudiants doivent pouvoir aller étudier et se cultiver sans entraves financières.

Le coût de la carte Imagin'R constitue une dépense importante pour les familles et pour les jeunes. Un Séquano-Dionysien peut payer jusqu'à 650 euros par an. Dans notre ville, le coût de la carte pour se rendre à Paris et se déplacer partout sur notre commune est de 536 €. Face à la baisse du pouvoir d'achat, cette dépense est lourde et peut être sacrifiée alors que la capacité à se déplacer est un élément crucial pour la réussite scolaire.

Ainsi, la fraude devient le lot quotidien de nombreux jeunes contraint d'en arriver là pour se déplacer. Au-delà du manque à gagner pour la RATP, la SNCF ou le CIF, ces fraudes ont des conséquences financières et judiciaires graves pour ces jeunes.

À l'aube du développement important du réseau de transport collectif dans notre département avec l'arrivée du Grand Paris Express, il serait incompréhensible que les jeunes soient exclus de facto de cette avancée.

Nous considérons que le Conseil Général a une responsabilité dans le financement de la mobilité et possède les moyens de ce financement. Le budget total du Conseil Général pour une année s'élève à 2 milliards 500 millions d'euros. Le remboursement de l'ensemble des bénéficiaires coûterait 12 millions d'euros au Conseil Général. Le remboursement à 50 % de la carte Imagin'R s'élèverait donc à 0,5 % du budget total. Cette somme est importante, mais elle répond à un enjeu majeur pour la réussite des jeunes de notre commune, et le Conseil Général a fait la preuve de 2006 à 2008 que cette mesure était possible et appréciée. Cette mesure est en place au Conseil Général du Val de Marne, preuve de sa viabilité.

Depuis 2010, tous les élèves de troisième sont remboursés à 25 %, les collégiens boursiers et ceux qui bénéficient d'une aide financière au paiement de la demi-pension au titre du quotient familial peuvent également recevoir une aide au taux de 50 %. Bien que constituant une avancée importante, cela reste largement insuffisant au regard des besoins des jeunes de notre commune.

Enfin, cette aide du Conseil Général viendra compléter celle déjà fournie par le Conseil Régional d'Ile-de-France, ce qui permettra à certains jeunes de pouvoir avoir accès au réseau de transport gratuitement.

Nous profitons du fait que le Conseil Général doit présenter en janvier son budget prévisionnel pour demander que ce financement soit d'ores et déjà intégré à ce budget.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 19 voix pour, 6 abstentions (Mme Seeger, Mme Chevet par mandat, Mme Goureau, M. Baudouin, Mme Chabaudie, M. Morin), 10 refus de participation (Mme Riou, Mlle Amzal par mandat, M. Saïdane, M. Fleury par mandat, M. Le Naour, Mlle Akkouche par mandat, M. Sepo, Mme Burette, M. Vigneron, M. Bounab),

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que l'accès au transport est déterminant pour la réussite scolaire,

Considérant que le prix de la carte Imagin'R pèse fortement dans le budget des familles,

Considérant que le réseau de transport dans notre département va se développer de façon importante,

Considérant que le Conseil Général a déjà mis en place le remboursement à hauteur de 50 % de la carte Imagin'R,

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil Municipal demande au Conseil Général de Seine-Saint-Denis de rembourser à hauteur de 50 % la carte Imagin'R pour tous les jeunes collégiens.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Denis,
- Monsieur Claude Bartolone, Président du Conseil Général,
- Aux conseillers généraux de la Seine Saint-Denis,
- Aux associations locales de jeunes,
- Les services municipaux concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-trois heures et trente-deux minutes.

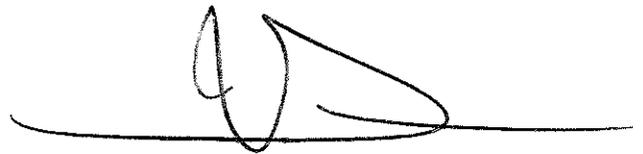
Le Secrétaire de Séance

Jean BAUDOUIN

Handwritten signature of Jean BAUDOUIN in black ink, featuring a stylized 'J' and 'B'.

Le Maire

Michel BEAUMALE

Handwritten signature of Michel BEAUMALE in black ink, featuring a stylized 'M' and 'B'.